



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2006/4
12 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme*
Groupe de travail sur les populations autochtones
Vingt-quatrième session
31 juillet-4 août 2006
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

**ÉTAT DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES**

Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones**

Note du secrétariat

La présente note contient les recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones à sa dix-neuvième session, tenue à Genève du 13 au 17 février 2006, recommandations qui ont été approuvées le 1^{er} mars 2006, au nom du Secrétaire général, par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

* Conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, à compter du 19 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme assumera et, au besoin, réexaminera tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme.

** Les annexes III à VII sont distribuées dans la langue originale seulement.

Résumé

La dix-neuvième session du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones s'est tenue à Genève du 13 au 17 février 2006. À la session, le Conseil a examiné un total de 395 demandes recevables, au regard des critères de sélection des bénéficiaires adoptés par l'Assemblée générale, et a approuvé en tout 101 subventions, représentant un montant total d'environ 439 335 dollars des États-Unis.

Le Conseil a recommandé au Secrétaire général d'approuver l'octroi de 46 subventions pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (New York, 15-26 mai 2006), de 45 subventions pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la vingt-quatrième session du Groupe de travail sur les populations autochtones (Genève, 31 juillet-4 août 2006), et de 10 subventions pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la prochaine session du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones si le mandat de ce groupe est prorogé.

On trouvera en annexe la liste des bénéficiaires et les groupes autochtones qu'ils représentent, ainsi qu'un tableau contenant les contributions versées et les annonces de contribution au Fonds.

Mandat du Fonds

1. L'Assemblée générale, convaincue que la création d'un fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones constituerait un progrès important pour la promotion et la protection des droits de l'homme des populations autochtones à l'avenir, a créé le Fonds de contributions volontaires par sa résolution 40/131 du 13 décembre 1985. Le Fonds avait exclusivement pour objet d'aider des représentants de communautés autochtones et d'organisations de populations autochtones à participer aux débats du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme en leur apportant une assistance financière financée par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités privées ou publiques.
2. Par sa résolution 50/156 du 21 décembre 1995, l'Assemblée générale a élargi le mandat du Fonds en décidant qu'il servirait également à aider les représentants de collectivités locales et d'organisations de populations autochtones à participer aux débats du Groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, créé par la Commission dans sa résolution 1995/32, que le Conseil économique et social a fait sienne le 25 juillet 1995.
3. Dans sa résolution 56/140 en date du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale a encore étendu le mandat du Fonds en décidant qu'il devrait également servir à aider des représentants de communautés et d'organisations autochtones à assister, en qualité d'observateurs, aux sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Conformément à la résolution 2000/22 du Conseil portant création de l'Instance permanente en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, cette instance est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme.

Mandat du Conseil d'administration

4. Le mandat du Conseil d'administration du Fonds, défini par l'Assemblée générale, est de donner au Secrétaire général des avis sur la gestion du Fonds, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le Conseil est composé de cinq membres ayant l'expérience voulue des questions touchant les populations autochtones et siégeant à titre individuel en tant qu'experts de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil sont nommés par le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président en exercice de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, pour un mandat renouvelable de trois ans. Un membre au moins du Conseil doit représenter une organisation de populations autochtones largement reconnue.
5. Les cinq membres en exercice, dont le mandat a pris effet le 1^{er} janvier 2006, sont eux-mêmes des experts autochtones; il s'agit de M. Lars Anders Baer (Sami/Suède), M. Nadir Bekirov (Tatar de Crimée/Ukraine), M. Ahmed Mahiou (Amazigh/Algérie), M^{me} Jannie Lasimbang (Kadazan/Malaisie) et M^{me} Tarcila Rivera Zea (Quechua/Pérou). M. Lars Anders Baer n'a pas pu participer à la session.

Bénéficiaires

6. Les critères régissant la sélection des bénéficiaires ont été établis par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme ainsi que le Secrétaire général, conformément aux recommandations du Conseil d'administration du Fonds (voir l'annexe I).

Dix-neuvième session du Conseil d'administration

7. La dix-neuvième session du Conseil d'administration a eu lieu au Palais Wilson, à Genève, du 13 au 17 février 2006. Elle a été ouverte par M. Julian Burger, Coordonnateur du Groupe des peuples autochtones et des minorités. Dans sa déclaration d'ouverture, celui-ci a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil d'administration, et en particulier aux deux nouveaux membres, et les a remerciés de leur dévouement et de leur attachement à la cause autochtone.

8. Le Conseil a tenu 10 séances privées. Il a examiné les renseignements rassemblés par le secrétariat concernant la mise en œuvre des recommandations qu'il avait adoptées à sa dix-huitième session et la situation financière du Fonds, notamment les nouvelles contributions versées. Conformément au mandat du Fonds, tel que l'Assemblée générale l'a défini dans ses résolutions 40/131 du 13 décembre 1985, 50/156 du 21 décembre 1995 et 56/140 du 19 décembre 2001, le Conseil a examiné les demandes de subvention pour frais de voyage émanant de représentants d'organisations et de communautés autochtones qui souhaitent assister aux sessions de 2006 de l'Instance permanente sur les questions autochtones, du Groupe de travail sur les populations autochtones et du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

9. Le premier jour de la session, le Conseil a reçu des informations du Groupe des peuples autochtones et des minorités sur les dernières sessions du Groupe de travail sur les populations autochtones, le Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le séminaire consacré à la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles et à la question des peuples autochtones et de leur relation à la terre, et les travaux du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. M. Burger a rendu compte de faits nouveaux tels que la création du Conseil des droits de l'homme et le Plan de gestion stratégique du HCDH, qui met l'accent sur la collaboration avec les pays.

10. Le Conseil a également reçu des informations de M. Philippe Charlemagne, Chef du Groupe de la mobilisation des ressources, sur la stratégie de collecte de fonds du HCDH, les diverses catégories de contributions réservées et le dernier appel annuel. Les membres du Conseil ont souhaité que des fonds suffisants soient disponibles pour répondre à la demande croissante des peuples autochtones de participer aux travaux des instances internationales.

Mise en œuvre des recommandations adoptées à la dix-huitième session, en 2005

11. Le Comité a noté avec satisfaction que toutes les recommandations qu'il avait adoptées à sa dix-huitième session avaient été dûment appliquées.

Examen des nouvelles demandes de subvention

12. Conformément à la résolution 2004/15 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le Conseil a été informé que le thème principal retenu pour 2006 par le Groupe de travail sur les populations autochtones était: «Utilisation des terres des peuples autochtones par des autorités, groupes ou personnes non autochtones à des fins militaires». Le Conseil a de même été informé que le thème spécial de l'Instance permanente serait: «Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones», l'accent devant être mis plus particulièrement sur les objectifs 3 à 8, à savoir «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», «Réduire la mortalité infantile», «Améliorer la santé liée à la maternité», «Combattre le VIH/sida et d'autres maladies», «Assurer un environnement durable» et «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement». Le Conseil a tenu compte des éléments qui lui avaient été présentés pour sélectionner les bénéficiaires.

13. Le Conseil d'administration a examiné la situation financière du Fonds et la liste des contributions reçues des donateurs réguliers et des nouveaux donateurs depuis la dix-huitième session, ainsi que le solde des comptes. Après déduction des provisions obligatoires pour couvrir les dépenses d'appui au programme (13 %) et la réserve de trésorerie (15 %), conformément aux règles financières de l'Organisation des Nations Unies, un montant de 490 884 dollars des États-Unis pouvait être utilisé.

14. Le Conseil d'administration a examiné:

a) Un total de 203 demandes recevables d'indemnités pour frais de voyage et de subsistance pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones d'assister à la cinquième session de l'Instance permanente, qui se tiendra à New York du 15 au 26 mai 2006;

b) Un total de 177 demandes recevables d'indemnités pour frais de voyage et de subsistance pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones d'assister à la vingt-quatrième session du Groupe de travail sur les populations autochtones, qui se tiendra à Genève du 31 juillet au 4 août 2006;

c) Un total de 15 demandes recevables d'indemnités pour frais de voyage et de subsistance pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones d'assister à la douzième session du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui se tiendra à Genève en septembre 2006 si le Conseil des droits de l'homme décide de proroger le mandat de ce groupe.

Recommandations concernant les subventions

15. Après avoir examiné les demandes en fonction des critères de sélection établis par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Secrétaire général sur les recommandations du Conseil d'administration, le Conseil a recommandé au Secrétaire général d'approuver l'octroi:

a) De 46 subventions, d'un montant total d'environ 244 320 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la session de l'Instance permanente (voir l'annexe III);

b) De 45 subventions, d'un montant total d'environ 148 115 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la session du Groupe de travail sur les populations autochtones (voir l'annexe IV);

c) De 10 subventions, d'un montant total d'environ 46 900 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la session du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (voir l'annexe V).

16. Le Conseil a décidé de dresser une liste d'appoint de cinq autres bénéficiaires qui pourraient assister à la session du Groupe de travail sur les populations autochtones, pour un montant d'environ 20 878 dollars des États-Unis et de neuf autres bénéficiaires qui pourraient assister à la session de l'Instance permanente, pour un montant total d'environ 47 100 dollars des États-Unis (voir les annexes VI et VII).

17. Le Conseil a fait ses recommandations en se fondant sur les estimations officielles des frais de voyage données par le Groupe des voyages du Haut-Commissariat.

18. Dans le cadre du processus de sélection, le Conseil a veillé à assurer autant que possible une représentation équilibrée des zones géographiques, des sexes et des âges.

Recommandations concernant l'Instance permanente sur les questions autochtones

19. Le Conseil a recommandé au Bureau de l'Instance permanente à sa cinquième session (2006) d'inviter la Présidente ou tout autre membre du Conseil qui se trouverait à New York pendant la session, ou le secrétariat du Fonds, à faire une déclaration sur l'exécution du mandat confié au Fonds par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/140 du 19 décembre 2001.

20. Le Conseil a recommandé que les membres du Conseil se trouvant à New York rencontrent les membres de l'Instance permanente à titre informel pour échanger des informations et s'entretiennent avec les donateurs.

Autres recommandations

21. Le Conseil a recommandé au secrétariat d'étudier la possibilité de créer une base de données qui contiendrait des informations pertinentes sur les subventions et les bénéficiaires, y compris des renseignements sur les communautés autochtones dont ils sont issus, les bénéficiaires eux-mêmes et les organisations respectives auxquelles ils appartiennent.

22. Le Conseil a recommandé de planifier les voyages longtemps avant les réunions afin d'en réduire les frais.

23. Le Conseil, relevant qu'il était particulièrement difficile d'avoir accès à des informations sur certains groupes autochtones d'Afrique qui pourraient bénéficier de l'aide du Fonds, a recommandé, notamment, qu'il soit fait appel à la coopération du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, des missions permanentes de pays africains à Genève et d'autres organisations compétentes, pour identifier ces groupes et obtenir des renseignements précis à leur sujet.

24. Le Groupe de travail sur les populations autochtones devrait inviter de nouveau, à sa session de 2006, la Présidente ou tout autre membre du Conseil qui se trouverait à Genève pendant la session, ou le secrétariat du Fonds, à présenter le rapport du Secrétaire général sur le Fonds. Le Conseil a recommandé au Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration de faire de même.
25. Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait s'employer activement à faire diffuser les formulaires de demande d'aide au titre du Fonds aussi largement que possible, en particulier dans les régions qui ont été jusqu'ici sous-représentées.
26. Le Conseil, prenant note de l'analyse faite par le secrétariat des réponses reçues des bénéficiaires sur l'incidence des subventions de voyage, a recommandé que l'on continue d'inviter les bénéficiaires à rendre compte des activités de suivi organisées à leur retour ainsi que de leur participation aux délibérations des groupes de travail ou de l'Instance permanente pour faire en sorte que les communautés tirent elles aussi profit de la participation de leur représentant aux réunions.
27. Le Conseil a recommandé que des manifestations parallèles soient organisées pendant les sessions de l'Instance permanente et du Groupe de travail sur les populations autochtones afin de familiariser les participants avec les activités du Fonds. Entre autres, on pourrait inviter d'anciens bénéficiaires de subventions à présenter des exposés et fournir ainsi des exemples concrets de l'utilité du Fonds.
28. Afin de toucher le plus grand nombre d'organisations autochtones, le Conseil a recommandé que le Groupe des peuples autochtones et des minorités explore différents modes de communication et élabore un répertoire des organisations autochtones. Ces dernières, en particulier celles qui œuvrent à l'échelon régional, pourraient contribuer à collecter et à mettre à jour les données.
29. Le Conseil a recommandé de produire une publication sur le Fonds, en s'inspirant du modèle du Fonds pour la Décennie, qui comprendrait des informations d'ordre général sur l'histoire et les activités du Fonds. Cette publication serait disponible en anglais, en espagnol, en français et en russe.

Plan de dépenses pour 2007

30. Le Conseil a révisé et approuvé le plan de dépenses du Fonds pour 2007; les dépenses envisagées s'élèvent à 733 600 dollars des États-Unis.
31. Le Conseil s'est félicité de l'augmentation des fonds disponibles.

Collecte de fonds

32. Le Conseil a tenu sa réunion annuelle avec les donateurs le 16 février 2006. Ont participé à la réunion des représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Brésil, du Canada, du Chili, du Danemark, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Guatemala, du Mexique, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, du Saint-Siège, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, du Venezuela et de la Commission européenne. Le Conseil a remercié les donateurs de leurs contributions au Fonds.

33. Plusieurs États ont exprimé leur appui très ferme au Fonds. Le représentant du Pakistan a évoqué le fossé énorme qui existait entre les fonds disponibles et les demandes de subventions. Plusieurs États ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet de la question du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et ont souligné qu'il fallait fournir des fonds pour permettre aux représentants de participer à la prochaine session du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet.

34. Plusieurs États ont annoncé leur intention de contribuer au Fonds. Le représentant du Venezuela a indiqué que son gouvernement verserait une contribution de 10 000 dollars des États-Unis au Fonds et a réaffirmé son appui aux activités de ce dernier. Le représentant du Mexique a annoncé que son gouvernement verserait une contribution de 10 000 dollars des États-Unis au Fonds. Le représentant de l'Espagne a annoncé que la contribution de son pays au Haut-Commissariat comprendrait un montant important réservé au Fonds.

35. Le Conseil a recommandé au Bureau du futur Conseil des droits de l'homme d'inviter à sa première session, en 2006, la Présidente ou tout autre membre du Conseil d'administration qui se trouverait à Genève pendant la session du Conseil à effectuer une présentation du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la dix-neuvième session du Conseil et sur les activités et les besoins du Fonds ainsi que pour lancer un appel en faveur de nouvelles contributions.

Orientation future du Fonds

36. Les membres du Conseil d'administration ont souligné le rôle fondamental du Fonds et du Conseil, en tant qu'organe indépendant de l'ONU qui offre une assistance directe aux peuples autochtones et leur permet de participer aux réunions des Nations Unies qui sont d'une importance cruciale pour eux. Ils ont relevé que, maintenant, tous les membres du Conseil étaient eux-mêmes des représentants autochtones.

37. Eu égard à l'importance que revêt la fourniture d'une aide directe aux projets menés par les peuples autochtones dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil a recommandé que le mandat du Fonds soit élargi afin qu'en plus de financer des subventions de voyage le Fonds puisse soutenir financièrement des projets en faveur des droits de l'homme. Le Conseil a souligné la nécessité d'éviter tout double emploi avec d'autres fonds qui apportent une aide directe aux projets autochtones.

38. Le Conseil a recommandé d'étudier la possibilité de proroger le mandat du Fonds pour permettre de financer au cas par cas la participation de représentants de peuples autochtones à des réunions d'organes des Nations Unies autres que le Groupe de travail sur les populations autochtones, le Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'Instance permanente, en particulier des réunions d'organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Dates et ordre du jour provisoire de la vingtième session

39. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session. Comme le secrétariat devra être en mesure d'analyser les demandes de subvention pour assister à la cinquième session de l'Instance permanente reçues avant la date limite du 1^{er} octobre 2006, le Conseil a estimé que sa session annuelle de cinq jours devrait se tenir du 26 février au 2 mars 2007. Dans cette optique, il engage les donateurs à apporter leurs contributions avant cette date.

Annexe I

CRITÈRES DE SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

1. Aux termes de la résolution 40/131 de l'Assemblée générale, seuls bénéficieront de l'assistance du Fonds les représentants des communautés autochtones et des organisations de populations autochtones:

- a) Qui sont considérés comme tels par le Conseil d'administration;
- b) Qui ne seraient pas, de l'avis du Conseil d'administration, en mesure d'assister aux sessions des groupes de travail ou de l'Instance permanente sans l'aide du Fonds;
- c) Qui seraient en mesure de contribuer à faire mieux connaître aux groupes de travail ou à l'Instance permanente les problèmes touchant les populations autochtones et qui permettraient d'assurer une large représentation géographique.

2. En outre, le Secrétaire général a approuvé les critères suivants sur la recommandation du Conseil d'administration:

- a) La subvention de voyage est accordée par le secrétariat à titre individuel. Une organisation ou un représentant ne peuvent demander qu'un autre bénéficiaire se substitue à eux sauf en cas de circonstances exceptionnelles, lorsque les délais le permettent et que le secrétariat a donné son accord;
- b) Les représentants et les organisations demandant une subvention doivent être autochtones;
- c) Le Conseil d'administration n'examine pas la demande des candidats qui ne présentent pas une lettre d'appui signée par un dirigeant de leur organisation autochtone. Le Conseil n'examine pas les lettres signées par le candidat lui-même;
- d) Le Conseil d'administration n'examine la demande que de deux candidats par organisation;
- e) Les candidats sont priés de présenter les formulaires de demande et les lettres de recommandation dans l'une des langues de travail du secrétariat du Conseil d'administration (anglais, espagnol ou français); les demandes présentées dans d'autres langues ne seront pas examinées;
- f) Le Conseil d'administration choisit tant des représentants qui n'ont jamais participé à une session d'un groupe de travail ou de l'Instance que des représentants qui y ont déjà participé et seraient en mesure d'acquérir une compétence spécialisée et de renforcer le noyau de participants à un groupe de travail ou à l'Instance;
- g) Le Conseil d'administration encourage les communautés autochtones et les organisations de populations autochtones à prendre en considération l'équilibre entre les sexes et, si possible, à proposer la candidature d'une femme et d'un homme;

- h) Le Conseil d'administration encourage les communautés autochtones et les organisations de populations autochtones à envisager de proposer de jeunes candidats;
- i) Le Conseil d'administration encourage les anciens bénéficiaires du Programme de bourses en faveur des autochtones du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à demander des subventions pour représenter leur communauté ou organisation aux sessions des groupes de travail ou de l'Instance en envoyant des formulaires de demande dûment remplis et en répondant à tous les critères de sélection;
- j) Les candidats sont priés d'indiquer les responsabilités qui leur reviennent dans leur organisation ou communauté;
- k) Les candidats souhaitant participer à la session du Groupe de travail sur les populations autochtones sont priés de faire porter leurs déclarations sur le thème spécifique choisi pour la session;
- l) La recommandation du Conseil en faveur de la participation d'un candidat à une session de l'Instance permanente n'exclut pas une autre recommandation en faveur de sa participation aux groupes de travail et vice-versa;
- m) Le Conseil a confirmé qu'il continuera à donner la priorité aux candidats vivant dans leur propre communauté sur ceux qui vivent à l'étranger;
- n) Le fait pour un bénéficiaire de ne pas participer intégralement à la session des groupes de travail ou de l'Instance aura une incidence négative sur les recommandations ultérieures concernant l'attribution d'une subvention.

3. Pour le Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones uniquement:

En vertu de la résolution 1995/32 de la Commission des droits de l'homme, seules pourront participer aux travaux des groupes de travail de la Commission des droits de l'homme les organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou autorisées à le faire par le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil.

4. Pour l'Instance permanente sur les questions autochtones uniquement:

Conformément à la résolution 2000/22 du Conseil, «... les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer en qualité d'observateurs; les organisations des populations autochtones peuvent également participer en qualité d'observateurs selon les modalités qui ont été retenues au Groupe de travail de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur les populations autochtones».

Aux termes de cette résolution, l'Instance permanente est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme. Les candidats doivent donc se référer à ces questions dans leurs déclarations.

Annexe II

A. Contributions disponibles pour la dix-neuvième session du Conseil d'administration (février/mars 2006)^a

Pays – ONG – Particulier	Montant (en dollars É.-U.)	Date de versement	New York	Genève
Australie	17 698	22 décembre 2005		x
Brésil	10 000	12 décembre 2005		x
Canada	9 880	22 mars 2005		x
Chili	1 000	15 juin 2005		x
Chili	1 000	13 octobre 2005	x	
Chili	1 000	10 février 2004	x	
Danemark	53 393	16 mars 2005		x
Estonie	11 279	23 décembre 2005		x
Finlande	32 317	5 septembre 2005		x
France	129 366	29 avril 2005		x
Japon	11 397	6 janvier 2006		x
Norvège	47 330	11 avril 2005		x
Nouvelle-Zélande	10 000	4 février 2005		x
Suisse	115 537	4 janvier 2006		x
Yorio Shiokawa	417	28 avril 2005		x
Total (en dollars É.-U.)	451 614			

B. Contributions annoncées

Pays	Montant (en dollars É.-U.)	Annonce faite à New York/Genève	Monnaie locale	Date de l'annonce
Bolivie	1 000	New York		2-3 novembre 1999 ^b
Chili	5 000	New York		7-8 novembre 2001 ^c
Suède	6 803	Genève		29 octobre 2004
Venezuela	5 000	New York		11 novembre 2004 ^d
Total (en dollars É.-U.)	17 803			

^a D'après les reçus officiels disponibles au Haut-Commissariat.

^b Annonce faite lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement en 1999 à New York.

^c Annonce faite lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement en 2001 à New York.

^d Annonce faite lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement en 2004 à New York.

Annex III**BENEFICIARIES TO ATTEND THE FIFTH SESSION OF
THE PERMANENT FORUM ON INDIGENOUS ISSUES
(NEW YORK, 15-26 MAY 2006)****A. List of beneficiaries**

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Marmouri Hassen (m)	Association TARALIFT	Tuareg	Djanet, Algeria
Daniel Gaspar Luis (m)	Christian Organization Supporting Community Development	San and Kimbundo	Lubango, Angola
Ali Au Shatu (f)	Mbororo social and cultural development association	Mbororo	Bamenda, Cameroon
Abu Nadi Ferial (f)	Negev Co-existence Forum for Civil Equality	Arab Bedouin of the Israeli Negev	Omer, Israel
Cherongos Solomon Kiprugut Koyopel (m)	Cherangany Indigenous Community of Kenya	Cherangany	Kapenguria, Kenya
Kaparo Kitangori Simon (m)	Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflicts Transformation	Masaii	Dol Dol, Kenya
Louwa Christiana (f)	Elmolo Eco-Tourism Rights and Development Forum	Elmolo	Nairobi, Kenya
Handaine Mohamed (m)	Confédération des associations Amazigh du Maroc	Amazigh	Agadir, Morocco
Useb Joram Jurgen Acah Andreas (m)	Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa	Bushman	Windhoek, Namibia
Aboubacar Habsatou (f)	Tin Hinan	Tuareg	Niamey, Niger
Abarchi Harouna (m)	Peulh Aren Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger	Peulh	Niamey, Niger
Ogieriakhi Joseph (m)	West Coalition for indigenous peoples rights	Edo	Benin City, Nigeria
Okwukwu Innocent (m)	Congress for the Liberation of the Ikwerre People (COLIP)	Ikwerre	Port Harcourt, Nigeria
Tamboulas Jeanine Princia (f)	Mutualité des Volontaires Africains pour le Développement	Batwa	Bangui, Central African Republic
Sinafasi Makelo (m)	Action pour la promotion des droits des minorités autochtones en Afrique centrale	Bambutu	Kigali, Democratic Republic of the Congo
Ungaobe Bumbu Germaine (f)	Centre Accompagnement des Autochtones Pygmés et Minoritaires vulnérables	Batwa	Bukavu, Democratic Republic of the Congo
Aweys Saynab (f)	Benadiri Women Welfare Association	Benadir	Mogidishu, Somalia
Flores Aranibar Cidar Adalid (m)	Community of Toco	Quechua	Cochabamba, Bolivia
Chuquimia Villanueva Marivel (f)	Jach'a Suyu Pakajaqi	Aymará	Kupini, Bolivia
Marcos Tsibodowapre Mirian (f)	Conseho nacional de mujeres indígenas	Terena	Guara, Brazil

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Curihuentro Llancaleo Maria Isabel (f)	Corporación de Mujeres Mapuche Aukinko Zomo	Mapuche	Temuco, Chile
Uriana Pushaina Gregorio Fernando (m)	Asociación para la divulgación, promoción y defensa de los derechos humanos e indígenas de los territorios, asentamientos Wayuu de la Guajira	Wayuu	Guajira, Colombia
Mejia Nino Denis (f)	Confederación Indígena Tayrona	Arhuaco	Bogota, Colombia
Guaman Pichazaca Maria Isabel (f)	Fundación Luz y vida	Quechua	Tambo, Ecuador
Acosta Galindo Isidro (m)	Centro de Educación en Derechos Humanos Ngobe Bugle	Ngobe Bugle	El Piro, Panama
Chuqueij Cutuc Ervin (m)	Asociación de Desarrollo Tinamit Junam	Maya Cakchiquel	Guatemala
Muñoz Hilario Fernando (m)	Comunidad Indígena Colonia de Caco	Shipibo-Conibo	Yarinacocha-Pucallpa, Peru
Deterville Albert (m)	Indigenous Peoples of Saint Lucia Governing Council and Caribbean Antilles Indigenous Peoples Caucus and Diaspora	Indigenous peoples of Saint Lucia: Bethechilokono and Caribbean Antilles	Castries, Saint Lucia
Gomez Abraham Ricardo Daniel (m)	San Flaviano Arawak Community	Arawak	San Flaviano, Venezuela
Griffin Denese Maxime (f)	National Network of Indigenous Women's Legal Services	Aboriginal	Perth, Australia
Mankin Albert (m)	Centre for Indigenous Peoples Research and Development	Garo	Dhaka, Bangladesh
Tripura Mrinal (m)	Parbatya Chattagram Jana Samhiti Samiti	Tripura, Jumma	Khagrapur, Bangladesh
Emberson Peter (m)	Pacific Concerns Resource Centre	Indigenous peoples of Fiji	Suva, Fiji
Tudu Roy Raj Eric (m)	Indian Confederation of Indigenous and Tribal Peoples	Santal	New Delhi, India
Gangmei Atina (f)	Rongmei Naga Women Organization	Rongmei Naga	Dimapur, India
Meenakshi Munda (f)	Mundari Literacy Council	Munda	Delhi, India
Wenda Benny (m)	Demmak for all Papuan's 205 tribe	Lani and Walak	Oxford, United Kingdom
Rai Bala Chandra (f)	Kirat Welfare Society	Kirat Thulung	Kathmandu, Nepal
Subba Sirjana (f)	Association of Limbu Shamans	Limbu	Kathmandu, Nepal
Davis Catherine (f)	Te Runanga O Te Rarawa	Maori	Kaitaia, New Zealand
Carling Joan (f)	Cordillera Peoples Alliance	Kankanaey Igorot	Baguio City, Philippines
Kari Hilda (f)	Solomon Islands National Council of Women	Solomon Island women	Honiara, Solomon Islands
Linn Wai (m)	Karenni Student Union	Karenni	Mae Hong Son, Thailand
Zhuravlyova Zubaida (f)	NGO for Manzi People salvation, social and economic development	Mansi	Ivdel, Russian Federation
Shafrannik Irina (f)	Kolta Kup Tomsk regional NGO of indigenous peoples of the North	Selkup	Tomsk, Russian Federation
Seitbekirov El Dar (m)	Crimean Tatar Perspective Organization	Crimean Tatar	Simferopol, Ukraine

B. Geographical and gender distribution of the beneficiaries

	Total	Female	Male
Africa	17	7	10
America	12	5	7
Asia-Pacific	14	8	6
Europe-Arctic	3	2	1
Grand total	46	22	24

Annex IV

**BENEFICIARIES TO ATTEND THE TWENTY-FOURTH SESSION
OF THE WORKING GROUP ON INDIGENOUS POPULATIONS
(GENEVA, 31 JULY-4 AUGUST 2006, TBC)**

A. List of beneficiaries

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Aggoun Mohamed (m)	Association culturelle ATH-KOUDHIA	Amazigh	Freha, Algeria
Mboans Nguele Emmanuel (m)	Centre d'action durable pour le développement des pygmées	Baka	Abung Mbang, Cameroon
Ndifon Cecilia Eneck Epse Musongong (f)	Association for the reconstruction and development of the Moko-oh peoples	Moko-oh	Bamenda, Cameroon
Fadimatou Dahirou (f)	African Indigenous Women Organization	Bororo	Yaoundé, Cameroon
Odambo Adone Leonard Fabrice (m)	Mouvement des indigènes autochtones dits Pygmées du Gabon	Bakoya	Libreville, Gabon
Ole Silakan Julius (m)	Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflicts Transformation	Laikipiak Masaii	Dol Dol, Kenya
Koilel Tinaayay (m)	Waso Trust land	Borana	Isiolo, Kenya
Douch Latifa (f)	Association Tamanyut	Amazigh	Casablanca, Morocco
Louzi Mustapha (m)	SOS OASIS Organization	Berbers	Casablanca, Morocco
Abdourahamane Mohamed (m)	Tin Hinan	Tuareg, Kel Tamachek	Niamey, Niger
Adekoya Samson (m)	Green Peoples Environment Network	Okun	Lagos, Nigeria
Luwa Malawuka Joe (m)	Mutualité des volontaires africains pour le développement	Pygmies	Bangui, Central African Republic
Wilondja Lubula Godet (m)	Shirika La Bambuti	Bambuti, Batwa	Bukavu, Democratic Republic of the Congo
Mpembe Bokondi Godlive (f)	Global Development for Pygmee Minorities	Batwa	Kinshasa, Democratic Republic of the Congo
Mukumba Isumbisho Pacifique (m)	Centre accompagnement des autochtones Pygmées et minoritaires vulnérables	Pygmies	Bukavu, Democratic Republic of the Congo
Endeko Charles Simon (m)	Hadzabe community	Hadzabe	Karatu, Tanzania
Navarro Borja Maria Teodosia (m)	Community of Cotana	Aymara	La Paz, Bolivia
Quispe Yanique Julia (f)	Organización Indígena Aymara Quechua Taypi Cepe	Aymara	La Paz, Bolivia
Aguilar Rodriguez Rosario Enriqueta (f)	Honorable Consejo Municipal	Aymara	La Paz, Bolivia
Robles Yacani Marcelino (m)	Asamblea del Pueblo Guaraní	Guarani	Camiriri, Bolivia
Addiel Dario Llanquinao Espinoza (m)	Centro Indígena Mapuche Pelón Xaru	Mapuche	Temuco, Chile

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Lastra Sanchez Johann de Jesus (f)	Asociación para la divulgación , promoción, defensa de los derechos humanos e indígenas de los territorios y asentamientos Wayuu de la Guajira	Wayuu	Guajira, Colombia
Torres Torres Cesar Alberto (m)	Confederación Indígena Tayrona	Tayrona	Valledupar, Colombia
Jimbicti Pandama Teresa Auxilio (f)	Consejo de las Mujeres Indígenas del Ecuador-CONMIE	Shuar Inmkis	San Cristóbal, Ecuador
Jajoy Jose Vincent (m)	Autoridades Indígenas de Colombia-AICO	Uitoto, Inga, Wayu, Camentsa, Quillasinga, Pasto, Nasa, Yanakona, Guambiano Pijao, Embera Chamy, Curripaco, Kichua	Colon, Colombia
Benitez Maclin Edgardo (m)	Alianza Verde	Tawahka	Tegucigalpa, Honduras
Salas Ccacho Amaru Ollanta (f)	Coordinadora nacional criadores de alpacas llama del Perú	Quechua	Almudena Santiago, Peru
Miller Leanne (f)	National Network of Indigenous Women's Legal Services	Dhulan Yagen Ulupa Cland, Yorta nation	Perth, Australia
Sagarmoy Chakma (m)	Juno Pawr	Chakma	Rangamati, Bangladesh
Moy Dhamai Binota (f)	Bangladesh Indigenous Peoples Forum	Chakma	Dhaka, Bangladesh
Marma Naie U Prue (m)	Hill Tracts NGO Forum	Marma	Chittagong, Bangladesh
Sokobgi Francis (m)	Fiji Indigenous Ownership Rights Association	Indigenous Fijian	Suva, Fiji
Keihawlla Sailo (m)	Zo Reunification Organization	Zo	Aizwal, India
Sema Enatoli (f)	Western Sumi Hoho	Sema	New Delhi, India
Damyanti Sinku (f)	Jharkhand Adivasi Garm Vikas Kendra	Ho	Ranchi, India
Arbind Oraon (m)	Adiwasi Chhatra Sangh	Oraon	Ranchi, India
Jantewo Evilita Lusiana (f)	Bureau of Consultation for West Papua Indigenous Community Development	Namblong	Jayapura, Indonesia
Imbiri Leonard (m)	Papua Customary Council	Papua	Jayapura, Indonesia
Dilipsingh Kulung (m)	Nepal Kirat Kulung Language and Cultural Development Association	Kulung	Kathmandu, Nepal
Thihmana Hmejezié (f)	Conseil national pour les droits des peuples autochtones	Kanaky	We Tifou, New Caledonia
Mulholland Malcom (m)	Independent Maori Institute for Environment and Health	Maori	Wellington, New Zealand
Dolandolan Nida (f)	Pagkakaisa ng Aeta ng Pinatubo, Inc.	Ayta	Zambales, Philippines
Kalishev Timur (m)	Kemerovo regional public organization Teleut peoples NABAT	Baiats Teleut	Kemerovo, Russian Federation
Afanasyev Alexander (m)	Krasnoyarsk Krai Northern Population Communities Union	Evenk	Krasnoyarsk, Russian Federation
Mustafayev Ayder (m)	NAMUS organization	Crimean Tatar	Simferopol, Ukraine

B. Geographical and gender distribution of the beneficiaries

	Total	Female	Male
Africa	16	4	12
America	11	5	6
Asia-Pacific	15	7	8
Europe-Arctic	3	3	0
Grand total	45	19	26

Annex V

**BENEFICIARIES TO ATTEND THE NEXT SESSION OF THE WORKING
GROUP ON THE DRAFT UNITED NATIONS DECLARATION
OF THE RIGHTS OF INDIGENOUS PEOPLES, SHOULD THE MANDATE
OF THE WORKING GROUP BE EXTENDED
(Geneva, September 2006, TBC)**

A. List of beneficiaries

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Musa Usman Ndamba (m)	Mbororo social and cultural development association	Mbororo	Bamenda, Cameroon
Hitous Abdallah (m)	Association Tamanyut	Amazigh	Rabat, Morocco
Mutamanwa Kapupu Diwa (m)	Ligue nationale des associations autochtones pygmées de la République démocratique du Congo	Bambuti	Kinshasa, Democratic Republic of the Congo
Mac Kay Celeste (f)	Native Women Association of Canada	Metis and other native peoples in Canada	Winnipeg, Canada
Escobar Fortunato (m)	Unión de Comunidades Indígenas Qollasuyo UNICIQO	Aymara	Puno, Peru
Deterville Albert (m)	Indigenous People of Saint Lucia Governing Council and Caribbean Antilles Indigenous Peoples Caucus and Diaspora	Indigenous Peoples of Saint Lucia: Bethechi-lokono and Caribbean Antilles	Castries, Saint Lucia
Rumakiek Rex Joseph (m)	Pacific Concerns Resource Centre	West Papua	Suva, Fiji
Rai Kripa Ram (m)	Nepal Indigenous Peoples Development and Information Service	Bantawa-Kirati	Kathmandu, Nepal
Todyshev Mikhail (m)	Association of Indigenous Peoples of North Siberia	41 Indigenous peoples from Siberia and the East of Russia	Moscow, Russian Federation
Pechenina Nadezda (f)	The Association of the Shor People	Shor people	Moscow, Russian Federation

B. Geographical and gender distribution of the beneficiaries

	Total	Female	Male
Africa	3	0	3
America	3	1	2
Asia-Pacific	2	0	1
Europe-Arctic	2	1	1
Grand total	10	2	8

Annex VI

**CONTINGENCY LIST OF BENEFICIARIES TO ATTEND THE
TWENTY-FOURTH SESSION OF THE WORKING GROUP
ON INDIGENOUS POPULATIONS
(Geneva, 31 July-4 August 2006, TBC)**

A. List of beneficiaries

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Ceesay Ibrahim (m)	Gambia Unesco Club	Sarahulle	Serrelanda, Gambia
Bamezon Kokou Kinwalo (m)	Comité de Développement du Quartier Hanoukope	Guin	Lomé, Togo
Sanchez Benavidez Laura Myriam (f)	Comunidad integrada de Saber Andino	Otavalo, Chimborozo, Chuito, Kitukaras	Quito, Ecuador
Besra Salomi (f)	All India Santal Welfare and Cultural Society	Santal	Jharkhand, India
Mudai Fernando (m)	Pigsalabukan Bansa Subanon	Subanon	Pagadian, Philippines

Annex VII

**CONTINGENCY LIST OF BENEFICIARIES TO ATTEND THE FIFTH SESSION
OF THE PERMANENT FORUM ON INDIGENOUS ISSUES
(New York, 15-26 May 2006)**

A. List of beneficiaries

Name of representative	Organization	Indigenous population represented	City/State
Mugarura Benon (m)	African Indigenous and Minorities Peoples Organizations	Batwa	Kigali, Democratic Republic of the Congo
Goliath Jan (m)	Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa	Khomani San	Yzerfontein, South Africa
Lokawua Margaret (f)	Women Environmental Conservation Project	Karamojong Tepeth	Moroto, Uganda
Ilundu Bulambo Stephane (m)	Shirika La Bambuti	Bambuti, Batwa	Bukavu, Democratic Republic of the Congo
Valdez Mario Enrique (m)	Comunidad Indígena del Pueblo Tupí Guaraní	Tupí Guaraní	Glew, Argentina
Conda Cruz Emilion (m)	Autoridades Indígenas de Colombia-AICO	Uitoto, Inga, Camentsa, Quillasinga, Pasto, Nasa, Yanakona, Guambiano, Pijao, Embera Chamy, Curripaco, Kichua, Wayú	Santander de Quilichao, Colombia
Solanki Siddharajbhai (m)	Shri Arravali Adivasi Ashram School	Dungry Garasia	Sabarkantha, India
Yangzom Deki (f)	Bhutan Indigenous Women Forum	Sharchhokp	Jhapa, Nepal
Kalishev Timur (m)	Kemerovo regional public organization Teleut peoples NABAT	Baiats Teleut	Kemerovo, Russian Federation
